

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Coordinateur de recouvrement à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, un emploi de Coordinateur de recouvrement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Piloter le secteur :

définir l'organisation du secteur et décliner les objectifs ; mettre en place des outils de planification et des procédures de contrôle ; veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus ; suivre et adapter les procédures ; assurer la veille réglementaire ; piloter, animer et mettre en œuvre des projets en lien avec l'activité du secteur ; Suivre les indicateurs (taux d'impayé, ancienneté de la dette,...)

Manager l'équipe :

encadrer l'équipe ; mobiliser, piloter, suivre et contrôler l'activité des collaborateurs ; accompagner et apporter un soutien technique aux agents ; mener les entretiens professionnels des collaborateurs ; définir les besoins en formation ; réguler les conflits ; assurer un rôle d'interface entre la hiérarchie et les agents ; veiller au respect des règles de sécurité ; proposer des méthodes et mettre en œuvre des organisations pour optimiser le secteur ou service

Suivi administratif :

assurer la mise à jour des données administratives pour optimiser le recouvrement ; assurer la prise de relais potentielle sur des dossiers litigieux ; effectuer l'accueil physique et téléphonique sur des dossiers litigieux ; préparer les éléments de dossiers en cas de contentieux ; rédiger des courriers

Participer à la mise à jour de la base de données clientèle : réaliser des enquêtes ponctuelles en matière de ménage clients ; analyser l'informateur judiciaire et transmettre les dossiers à traiter

Gérer le budget et les marchés : élaborer le budget prévisionnel du secteur et en assurer le suivi ; effectuer les engagements de dépense ; participer à la définition des pièces techniques des marchés et à l'analyse des offres ;

Participer au système de management de la DOPEA au sein de vos services en articulation avec les processus

Respecter et appliquer les consignes de sécurité

Décide,

Article 1 : L'emploi de Coordinateur de recouvrement à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

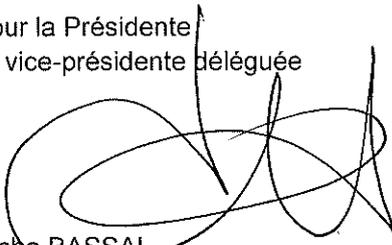
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 389 et au maximum indice brut 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **17 NOV. 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

/ 9 NOV. 2023